

Bureau des titres de biens-fonds (J-2A), C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Heures d'ouverture : de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi

Téléphone : 867-667-5612 ou (sans frais au Yukon) 1-800-661-0408, poste 5612

Télécopieur : 867-393-6358 Courriel : landtitlesoffice@yukon.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TRANSFERT DE BIENS-FONDS (PERSONNE PHYSIQUE)

***LE BUREAU DES TITRES DE BIENS-FONDS N'EST PAS HABILITÉ À
DONNER DES CONSEILS JURIDIQUES.***

1. Pour commencer, vous devez obtenir du Bureau des titres de biens-fonds une copie du certificat de titre du bien-fonds que vous souhaitez transférer. Pour ce faire, vous devez fournir les renseignements suivants :
 - Description officielle : numéro de lot, de bloc, de quadrilatère ou de plan, nom du lotissement ou nom du ou des propriétaires enregistrés actuels.
 - Le Bureau des titres de biens-fonds ne peut pas faire de recherche à partir de l'adresse municipale. S'il s'agit du seul renseignement que vous avez et que la propriété est située dans les limites de la Ville de Whitehorse, communiquez avec la personne responsable des taxes foncières à l'hôtel de ville (867-668-8608) pour obtenir la description officielle. Si la propriété est à l'extérieur de la ville, communiquez avec le service d'évaluation foncière (867-667-5268) ou avec la municipalité où se trouve la propriété.
2. Le Bureau des titres de biens-fonds vous fera parvenir la trousse de transfert contenant les formulaires suivants : Transfert de biens-fonds, Affidavit du témoin, Affidavit concernant le statut de conjoint, Déclaration de consentement à l'aliénation du foyer conjugal. On peut aussi télécharger la trousse à partir du site Web du gouvernement du Yukon, en cliquant sur la rubrique *Ressources sociales et juridiques*, puis sur *En savoir plus : Services juridiques* et enfin sur *Formulaires du Bureau des titres de biens-fonds*. La marche à suivre pour remplir chacun des formulaires est donnée ci-dessous.
3. Pour remplir la trousse de transfert, vous devez faire appel à un témoin et aux services d'un notaire public autorisé à exercer au Yukon.
 - Le ou les cédants remplissent le formulaire de transfert et l'affidavit concernant le statut de conjoint.
 - L'opération ne doit en aucune façon profiter au témoin ou au notaire public.
 - Le Bureau des titres de biens-fonds ne peut agir à titre de témoin ou de notaire public pour l'enregistrement des formulaires.
 - On trouvera une liste de notaires publics du Yukon [en ligne](#) et dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique.
4. L'enregistrement des documents se fait selon l'ordre d'arrivée au Bureau des titres de biens-fonds. Avant de procéder à leur enregistrement, le Bureau les examine pour s'assurer qu'ils sont conformes à la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* ainsi qu'à toute loi et politique connexe.
5. Il faut parapher toute modification apportée sur les formulaires et s'abstenir d'utiliser du correcteur liquide. Les formulaires sont à remplir à l'encre bleue ou noire.

6. Les documents qui ne sont pas conformes à la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* ou à une loi ou politique connexe seront rejetés. Nous vous aviserons par téléphone ou par courrier des motifs du rejet ainsi que des corrections qui sont nécessaires ou nous vous conseillerons de faire affaire avec un avocat pour vous assurer que vos documents respectent les conditions d'enregistrement au Bureau des titres de biens-fonds.
7. Si des documents sont attestés par la voie d'une déclaration sous serment ou d'une affirmation solennelle devant un notaire public à l'extérieur du Yukon, ce dernier doit apposer son sceau.
8. La signature sur tous les documents doit être une signature originale.

Une fois le formulaire dûment rempli :

- a) Le déposer en personne :

Bureau des titres de biens-fonds, 1^{er} niveau, Édifice de droit Andrew-A.-Philipsen
 2134, 2^e Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6
 Heures d'ouverture : de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi

- Les droits d'enregistrement indiqués plus bas sont à régler au moment du dépôt des documents.
- Modes de paiement acceptés : argent comptant, chèque, carte de débit, ou carte de crédit Visa, MasterCard ou American Express.

OU

- b) L'envoyer par la poste :

Bureau des titres de biens-fonds (J-2A)
 C.P. 2703
 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Ayez soin d'inclure votre nom, adresse, numéro de téléphone et paiement libellé au nom du gouvernement du Yukon.
 Voir les droits d'enregistrement ci-dessous.

Droits d'enregistrement :

Enregistrement d'un transfert – valeur déclarée du bien-fonds :

> 99 999,99 \$	50 \$
100 000,00 \$ à 499 999,99 \$	150 \$
500 000,00 \$ à 2 999 999,99 \$	350 \$
3 000 000,00 \$ à 9 999 999,99 \$	550 \$
10 000 000,00 \$ ou plus	750 \$

* Plus le droit relatif au fonds d'assurance

Droits relatifs au fonds d'assurance

Droits de 20 \$ pour toutes les opérations applicables jusqu'à un maximum de 10 000 \$, plus 10 \$ par tranche, ou partie de tranche, de 10 000 \$ de valeur déclarée supplémentaire depuis le dernier transfert

MARCHE À SUIVRE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE TRANSFERT

Nom du ou des propriétaires – Inscrivez en lettres détachées le nom de chacun des propriétaires ainsi que le type de tenance, tels qu'ils figurent sur le certificat de titre. S'il s'agit de tenants communs, indiquez le pourcentage d'intérêt transféré par chacune des parties. Au besoin, utilisez une feuille séparée et ajoutez la mention « Voir annexe ».

Description(s) officielle(s) – Donnez la description officielle complète (lot, portion, bloc, quadrilatère, groupe, plan, lotissement, ville et Yukon). Au besoin, fournissez ces renseignements sur une feuille séparée et ajoutez la mention « Voir annexe ». Il n'est pas nécessaire de préciser les restrictions (ex. les conditions énoncées par les règlements sur l'aménagement agricole), qui ne sont pas considérées comme faisant partie de la description officielle.

Numéro(s) d'enregistrement – Si le bien-fonds est grevé d'une charge (privilège, intérêt ou autre) pour laquelle aucune mainlevée n'a été accordée, vous devez fournir le numéro d'enregistrement de la charge. En l'absence de toute charge, inscrivez « Néant ».

Contrepartie – Indiquez le montant en chiffres.

Je transfère/nous transférons... à – Inscrivez en lettres détachées le nom des cessionnaires (personnes physiques ou morales). S'il y en a plusieurs, indiquez aussi le type de tenance. Les deux types de tenance les plus courants sont « tenants conjoints » ou « tenants communs ». S'il s'agit de tenants communs, il faut indiquer le pourcentage de l'intérêt indivis de chacun dans le bien-fonds. Pour en savoir plus sur les types de tenance, veuillez vous consulter un avocat. S'il n'y a qu'un seul cessionnaire, il n'est pas nécessaire de préciser le type de tenance.

Adresse postale – Inscrivez en lettres détachées l'adresse postale complète (y compris le code postal) devant figurer sur le certificat de titre.

Valeur déclarée

- La valeur déclarée est la somme qui pourrait être obtenue de la vente du bien-fonds (y compris les bâtiments et les améliorations qui s'y trouvent) sur le marché libre.
- Si la valeur déclarée indiquée est nettement inférieure (par plus de 30 % par exemple) à la valeur déclarée figurant sur le certificat de titre précédent, il faut justifier cet écart.
- Si un tenant commun transfère une partie de son intérêt, la valeur déclarée ne doit pas refléter plus que sa part du bien-fonds faisant l'objet du transfert.

Date – Indiquez la date de la signature du formulaire de transfert.

Témoin – Les cédants doivent signer devant un témoin, et cette personne doit inscrire son nom en lettres détachées sous sa propre signature. (Voir les autres directives concernant la signature du témoin ci-dessous.)

Signature du cédant – Le cédant doit, en présence du témoin, apposer sa signature et inscrire dessous son nom en lettres détachées, tel qu'il figure sur le certificat de titre.

MARCHE À SUIVRE POUR REMPLIR L’AFFIDAVIT DU TÉMOIN

Nom du témoin – Inscrivez en lettres détachées le nom du témoin tel qu’il figure sur le formulaire de transfert, à la page réservée aux signatures.

Souscrit par... – Inscrivez en lettres détachées le nom du ou des cédants tel qu’il figure sur le certificat de titre et le formulaire de transfert.

Signature du témoin – Le témoin doit signer devant un avocat ou un notaire public et inscrire sous sa signature son nom en lettres détachées tel qu’il figure au début de son affidavit et sur le formulaire de transfert.

Serment prêté ou attestation faite devant moi – L’avocat ou le notaire public doit signer et inscrire le lieu et la date de signature ainsi que son nom et la date d’échéance de son mandat. Si le serment est prêté ou l’attestation est faite à l’extérieur du Yukon, le notaire public ou le commissaire à l’assermentation doit apposer son sceau.

MARCHE À SUIVRE POUR REMPLIR L’AFFIDAVIT CONCERNANT LE STATUT DE CONJOINT (PERSONNE PHYSIQUE)

*** Tous les cédants doivent remplir cet affidavit, qu’ils répondent ou non à la définition de conjoint. ***

Je/nous – Inscrivez en lettres détachées le nom du ou des cédants tel qu’il figure sur le certificat de titre.

Suivez les indications fournies sur l’affidavit pour remplir les points 3 et 4. Si vous cochez les cases 3(b) ou 3(e) et 4(a) ou 4(f), le conjoint nommé au point 3(b) ou 3(e) doit remplir la Déclaration de consentement à l’aliénation du foyer conjugal, en respectant la marche à suivre décrite ci-après.

Signature du cédant – Le ou les cédants doivent signer le formulaire devant un avocat ou un notaire public et inscrire sous sa signature leur nom en lettres détachées tel qu’il figure sur le certificat de titre.

Serment prêté ou attestation faite devant moi – L’avocat ou le notaire public doit signer et inscrire le lieu et la date de signature ainsi que son nom et la date d’échéance de son mandat. Si le serment est prêté ou l’attestation est faite à l’extérieur du Yukon, le notaire public ou le commissaire à l’assermentation doit apposer son sceau.

MARCHE À SUIVRE POUR REMPLIR LA DÉCLARATION DE CONSENTEMENT À L’ALIÉNATION DU FOYER CONJUGAL

*** Cette déclaration n’est obligatoire que si les cases 3(b) ou 3(e) et 4(a) ou 4(f) ont été cochées sur l’affidavit concernant le statut de conjoint. ***

Nom du conjoint donnant son consentement – Inscrivez en lettres détachées le nom du conjoint tel qu’il figure au point 3(b) ou 3(e) de l’affidavit concernant le statut de conjoint.

Le conjoint de – Inscrivez en lettres détachées le nom du conjoint (la partie cédante) tel qu’il figure sur le certificat de titre.

Signature du conjoint donnant son consentement – Le conjoint donnant son consentement doit signer le formulaire devant un avocat ou un notaire public et inscrire sous sa signature son nom en lettres détachées

tel qu'il figure au début du formulaire.

Serment prêté ou attestation faite devant nous – L'avocat ou le notaire public doit signer et inscrire le lieu et la date de signature ainsi que son nom et la date d'échéance de son mandat. Si le serment est prêté ou l'attestation est faite à l'extérieur du Yukon, le notaire public ou le commissaire à l'assermentation doit apposer son sceau.

TRANSFERT DE BIENS-FONDS (PERSONNE PHYSIQUE)

Nom du ou des propriétaire(s) : _____

(nom complet et type de tenance, en lettres détachées, tels qu'ils figurent sur le certificat de titre)

en tant que propriétaire(s) du ou des bien(s)-fonds enregistré(s) à titre de domaine en fief simple (de domaine à bail ou de domaine viager) (*rayez tout ce qui ne s'applique pas*) décrit(s) ci-dessous :

Description(s) officielle(s) : _____

assujetti(s) à l'article 59 de la *Loi* et grevé(s) des charges et des intérêts suivants en date du transfert :

Numéro(s) d'enregistrement :

(numéro d'enregistrement des charges, brefs, privilèges et intérêts figurant sur le certificat de titre; en l'absence de toute charge, inscrire « NÉANT »)

en contrepartie de la somme de _____ \$ versée par le ou les cessionnaire(s) et dont j'accuse/nous accusons réception par les présentes, transfère/transférons ledit bien-fonds à :

(inscrire le nom et le type de tenance du ou des cessionnaires devant figurer sur le certificat de titre)*

** Type de tenance : les deux types les plus courants sont « tenants conjoints » et « tenants communs ». S'il s'agit de tenants communs, il faut indiquer le pourcentage de l'intérêt de chacune des parties dans le bien-fonds. Pour en savoir plus sur les types de tenance, consulter un avocat.*

Adresse postale devant figurer sur le titre : _____

La valeur déclarée* du bien-fonds** s'élève à _____ \$.

* « Valeur déclarée » s'entend ici de la somme qui pourrait être obtenue de la vente du bien-fonds sur le marché libre.

** « Bien-fonds » comprend les bâtiments et les améliorations qui s'y trouvent.

Fait le _____ 20 _____

Témoin

(signature du témoin)

(nom complet du témoin en lettres détachées)

)

)

)

)

)

)

)

(signature du cédant)

(nom complet du cédant en lettres détachées)

Témoin

(signature du témoin)

(nom complet du témoin en lettres détachées)

)

)

)

)

)

)

)

(signature du cédant)

(s'il y en a plus d'un)

(nom complet du cédant en lettres détachées)

AFFIDAVIT DU TÉMOIN

(par. 47(2))

Nom du témoin : _____
(nom du témoin, en lettres détachées, tel qu'il figure sur le formulaire de transfert)

JE DÉCLARE SOUS SERMENT/J'AFFIRME SOLENNELLEMENT QUE :

1. J'étais présent personnellement et que j'ai bien vu l'instrument ci-joint être dûment signé et souscrit par _____,
(nom du ou des cédants, en lettres détachées, tel qu'il figure sur le certificat de titre)

constituant les parties aux présentes, aux fins qui y sont énoncées.

2. La ou les parties se sont identifiées comme étant les parties à l'instrument susmentionné et, à ma connaissance, elles ont dix-neuf (19) ans révolus.

3. Je ne suis :

(a) ni une partie à l'instrument visé;

(b) ni le conjoint d'une des parties audit instrument au sens de la *Loi sur le patrimoine familial et l'obligation alimentaire*.

SERMENT PRÊTÉ OU ATTESTATION FAITE)

DEVANT MOI)

à _____ au/en _____)

le ____ jour de _____ 20____)

_____)

(signature du notaire ou du commissaire))

_____)

(nom complet en lettres détachées))

_____)

(nom complet en lettres détachées))

_____)

Notaire public dans et pour le Yukon,)

ou notaire public ou commissaire à l'assermentation)

dans et pour _____)

(Mon mandat se termine le _____))

*** Le notaire ou le commissaire de l'extérieur du Yukon doit apposer son sceau.**

AFFIDAVIT CONCERNANT LE STATUT DE CONJOINT (PERSONNE PHYSIQUE)

(à remplir par le ou les cédants)

Je/nous, _____,
(nom complet du ou des cédants tel qu'il figure sur le certificat de titre)

PRÊTE/PRÊTONS SERMENT ET ATTESTE/ATTESTONS CE QUI SUIT :

1. Le terme « bien » signifie le bien-fonds décrit dans l'instrument ci-joint;
2. Les termes « conjoint » et « foyer conjugal » s'entendent au sens de l'article 1 et de l'article 21 de la *Loi sur le patrimoine familial et l'obligation alimentaire*, LRY 2002, ch. 83 (la « Loi »);

Cocher la case appropriée au point 3 d'un « ✓ » ou d'un « X »

3. Au moment de souscrire l'instrument ci-joint :

- a) je n'étais pas un conjoint/une conjointe (**passer à la page suivante et signer**).
- b) j'étais le conjoint/la conjointe de _____.
- c) le cocédant et moi étions conjoints l'un de l'autre.
- d) nous n'étions pas conjoints l'un de l'autre et ni l'un ni l'autre n'avait de conjoint/conjointe ou d'ex-conjoint/ex-conjointe ayant un droit de possession du bien-fonds ou un intérêt dans celui-ci du fait qu'il s'agit d'un foyer conjugal.

(Pour l'exécution d'une succession, d'une procuration, etc.)

- e) je savais que _____ était le conjoint/la conjointe de _____.
- f) je savais que _____ n'était pas un conjoint/une conjointe (**passer à la page suivante et signer**).

Cocher la case appropriée au point 4 d'un « ✓ » ou d'un « X »

4. a) Le bien était occupé par mon conjoint/ma conjointe et moi à titre de foyer conjugal.
- b) Le bien n'était pas occupé par mon conjoint/ma conjointe et moi à titre de foyer conjugal.
- c) Le bien n'a pas été occupé par mon conjoint/ma conjointe et moi à titre de foyer conjugal depuis l'annulation de sa désignation à ce titre en vertu de l'article 24 ou 27 de la *Loi*.
- d) Le bien n'a pas été désigné à titre de foyer conjugal au sens de l'article 24, et un acte de désignation d'un autre bien à ce titre est enregistré en vertu dudit article et n'a pas été annulé.
- e) L'instrument auquel le présent affidavit est joint a été autorisé en vertu d'une ordonnance de la cour (ou une ordonnance a été rendue annulant la désignation du bien à titre de foyer conjugal), cette ordonnance n'a pas été portée en appel, la période pour ce faire est expirée et aucune requête n'a été déposée pour obtenir une autorisation d'appel ou la prolongation du délai d'appel.

(Pour l'exécution d'une succession, d'une procuration, etc.)

- f) Le bien a été occupé à titre de foyer conjugal par _____.

g) Le bien n'a pas été occupé à titre de foyer conjugal par _____.

S'assurer d'avoir bien coché les énoncés qui s'appliquent aux points 3 et 4. Si les points 3(b) ou 3(e) et 4(a) ou 4(f) ont été cochés, il faut joindre une **Déclaration de consentement à l'aliénation du foyer conjugal** dûment remplie.

SERMENT PRÊTÉ OU ATTESTATION FAITE)	
DEVANT MOI)	
à _____ au/en _____)	_____
le ____ jour de _____ 20 ____)	<i>(signature du cédant)</i>
_____)	_____
<i>(signature du notaire ou du commissaire)</i>)	<i>(nom complet en lettres détachées)</i>
_____)	_____
<i>(nom complet en lettres détachées)</i>)	<i>(signature du cédant)</i>
)	<i>(s'il y en a plus d'un)</i>
Notaire public dans et pour le Yukon,)	
ou notaire public ou commissaire à l'assermentation)	_____
dans et pour _____)	<i>(nom complet en lettres détachées)</i>
(Mon mandat se termine le _____))	

*** Le notaire ou le commissaire de l'extérieur du Yukon doit apposer son sceau.**

